



Demande de l'extrait de casier judiciaire

Par **ElFuego9**, le **13/05/2018** à **13:40**

Bonjour tout le monde,

Je suis étudiant, et mon employeur me demande un extrait du casier judiciaire. Cependant il est bien indiqué qu'il est interdit de se faire livrer un casier judiciaire chez un tiers (famille, travail ect..).

Étant étudiant, je dispose d'une chambre universitaire, mais ma résidence ne permet pas de se faire livrer du courrier.

Puis-je quand même le faire livrer à mon domicile parental ?

Merci à vous.

Par **jos38**, le **13/05/2018** à **17:10**

bonjour. la loi interdit de faire livrer un extrait de son casier judiciaire à une tierce personne mais en faisant la demande sur internet, vous mettez votre nom et l'adresse de vos parents . Nantes n'est pas obligé de savoir que vous n'habitez plus chez eux

Par **ElFuego9**, le **13/05/2018** à **20:16**

Bonsoir, merci pour votre réponse. Donc si j'ai bien compris, je met le nom de mes parents

ainsi que leur adresse ? Et je ne risque pas une amende ou autre ?

Merci à vous.

Par **Tisuisse**, le **14/05/2018** à **06:38**

Bonjour,

Bien entendu et votre adresse sera rédigée comme suit :

Monsieur DUPONT (vos nom et prénoms)

Chez Monsieur et Madame DURAND (nom de vos parents)

place des 3 nanas (adresse de vos parents)

187635 TARTAMPION LEZ BOUTS DE CHOUX

et le tour est joué, vos parents recevront votre courrier et vous le remettront à votre prochaine visite.